

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

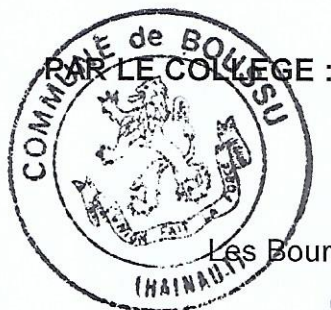
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, le **lundi 08 juillet 2019 à 18heures30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2019.


Le Directeur Général,




Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019
2. Remplacement temporaire d'une conseillère communale pendant son congé de maternité
3. Distribution des sacs poubelle – Décision de principe
4. Monsieur Stefano MINNI - Information
5. Agence Immobilière Sociale « Des Rivières » - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration - Révision décision du 27 mai 2019
6. Supracommunalité - Appel à projet 2019 - 2020
7. Décrets du 29/03/2018 - Rapport annuel de rémunération écrit
8. Ratifications de factures

9. Approbation du Règlement d'ordre intérieur du Comité de Concertation Commune/CPAS
10. Diverses Assemblées Générales - Pour information
11. Communications de la tutelle - Approbation délibération

RATIFICATION

PERSONNEL - GRH

DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE

12. F.E. Saint-Martin - Exercice de la tutelle sur le compte pour l'exercice 2018
13. F.E. Saint-Charles - Exercice de la tutelle sur le compte pour l'exercice 2018
14. Prise de participation en parts "C" dans le capital de l'IDEA dans le cadre des travaux d'égouttage de la rue des Herbières

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

15. C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2019 des services ordinaire et extraordinaire
16. CPAS – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018
17. Contrat relatif aux emprunts pour les investissements de l'exercice budgétaire 2019 de la commune (budget et modifications budgétaires)
18. Centre Culturel - Octroi d'une subvention de 2.000,00 € pour l'organisation des saisons littéraires (article 76201/33202.2019) - Transfert des crédits du budget Bibliothèque
19. Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Approbation de la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2019 (Entretien du parc du presbytère de la cure d'Hornu)
20. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2019 des services ordinaire et extraordinaire

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

21. Service extraordinaire - Acquisition de 10 copieurs pour les écoles communales via la centrale d'achats du SPW - Approbation des conditions
22. Service Extraordinaire - CSCH n°MPH/2019/08 - Organisation, classement et archivage des dossiers administratifs - Approbation des conditions, du mode de passation
23. Service extraordinaire - n° de projet 20190020 - Marché public de travaux - Maintenance extraordinaire des voiries: Rénovation de la place Barabas - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ - APPROBATION DE L'AVIS DE MARCHÉ

24. Convention 2018 AC Boussu / Reprobel - Bibliothèque communale - Rémunération pour reprographie
25. Règlement-redevance sur la délivrance des repas scolaires - Exercice 2019 à 2021 inclus

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

26. Environnement - Motion Zéro plastique dans les services de l'administration communale
27. Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - Rue Sainte Victoire n° 42 à 7301 Hornu
28. Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite - PMR - Quartier d'Autreppe n° 89 à 7300 Boussu
29. Règlement complémentaire sur le roulage - Rue de la Fontaine n° 123-125 à 7301 Hornu, aménagement d'une zone striée de part et d'autre du garage Peugeot renforcée par des potelets
30. Règlement complémentaire sur le roulage - Rue Grande, réservation d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite sur le parvis de l'église Saint Martin à 7301 Hornu
31. Environnement - Contrat de rivière - Validation du programme d'actions

REGIE FONCIERE - SERVICE FONCIER

32. compte annuel 2018 de la Régie foncière - Etat des recettes et dépenses - bilan - compte de résultat - annexes

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

33. Ecoles de la Chapelle / Jardin de Marion: demande d'autorisation d'effectuer une restructuration au sein d'un groupe scolaire.
34. Pacte d'excellence dans l'enseignement - Plan de pilotage - Convention avec le CECP - Remplacement du référent pilotage actuel pour cause de maladie

POPULATION

ETAT CIVIL

FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE

PLAN DE COHESION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES

PREVENTION - ENVIRONNEMENT - GESTION DES MARCHÉS

35. Affectation des caméras de surveillance.

SERVICE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

36. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande du groupe ECHO : (1) - Piscine Communale (2) - Vallée du Hanneton

HUIS CLOS

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

RATIFICATION

PERSONNEL - GRH

37. NOUVELLE Céline - Désignation du 01/09/2019 au 30/06/2020.
38. BAUDUIN Béatrice – Prolongation de désignation en qualité de Chef de service administratif C3 f.f. et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/09/2019 au 29/02/2020
39. DEVienne Brigitte – Désignation en qualité de Chef de service administratif C3 f.f. et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/08/19 au 31/01/20
40. FRANCOIS Pascal - mise en disponibilité pour cause de maladie en date du 05/06/2019
41. MATON Laurence - Mise en disponibilité à partir du 10/05/2019
42. Mise à disposition par le CPAS d'un article 60 – Accueil extra scolaire (PAGLIUCA Virginie)
43. Mise à disposition par le CPAS d'un article 60 – Services Travaux (DEBAY Chris)
44. Mise à disposition par le Cpas d'un article 60 – Services Travaux (BEATRE Marc-Antoine)
45. Mise à disposition par le Cpas d'un article 60 - Service Prévention (CLEMENT Grégory)
46. VAN DER SMISSEN Bruno - Nomination au grade de Chef de bureau administratif A1
47. LAMBRECHTS Justine - Désignation en tant que stagiaire en vue d'une nomination au grade de Chef de bureau administratif A1
48. CELESTRI Alexandre - Nomination au grade de Chef de bureau administratif A1

49. BLAIRON Virginie - Nomination au grade de Chef de bureau administratif A1
50. ESTIEVENART Cécile - Désignation en tant que stagiaire en vue d'une nomination au grade de Chef de bureau administratif A1
51. AMORUSO Emelia - Nomination au grade de comptable gradué B1
52. DE VOGELAERE Valérie - Nomination au grade de comptable gradué B1
53. FONTAINE Annick - Nomination au grade de comptable gradué B1

DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

REGIE FONCIERE - SERVICE FONCIER

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

54. Ratification des désignations des intérimaires et des temporaires.
55. Mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme CARTON Sylvianne.
56. Mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme DUEZ Régine.
57. Mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme CAUMIANT Linda.
58. Mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme BAJART Régine.
59. Mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme BENEDETTI Sophie.
60. Détachement pédagogique pour l'année scolaire 2019/2020 - Nathalie CAMPION.
61. Interruption partielle de carrière professionnelle de Mme Petit Fabienne (1/5T).
62. Interruption partielle de carrière professionnelle de Mme SILVANI Silvia (1/5T).
63. Interruption partielle de carrière professionnelle de Mme GLINEUR Christelle

(1/2T).

64. Interruption partielle de carrière professionnelle de Mme GENIQUE Sophie dans le cadre d'un congé parental (1/5T).
65. Demande de disponibilité pour convenance personnelle de Mme MATTENS Virginie pour l'année scolaire 2019/2020.
66. Interruption partielle de carrière professionnelle de Mme COGNEAUX Marie dans le cadre d'un congé parental.

POPULATION

ETAT CIVIL

**FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS
COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE**

PLAN DE COHESION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES

PREVENTION - ENVIRONNEMENT - GESTION DES MARCHÉS

SERVICE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL



Boussu-Hornu

Boussu, le 22/06/2019

A l'attention du collège communal

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s

Nous vous prions de trouver ci-après les points supplémentaires que nous souhaitons aborder lors du prochain conseil communal du 08/07/2019.

1) Piscine communale :

Nous avons été informés en même temps que la population de la fermeture de la piscine communale dès le 17/06 et ce, pour une durée non déterminée.

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

- Quels sont les problèmes auxquels nous devons faire face ? (Inventaire complet)
- Quelles sont en l'état actuel les dispositions prises tant au niveau de l'outil qu'au niveau du personnel.
- Quels sont les délais et calendrier prévu.

En ce qui concerne la piste relative à l'augmentation des recettes, ne serait-il pas envisageable d'organiser une concertation avec les communes avoisinantes afin d'examiner toutes les pistes possible ?

Nous tenons à vous confirmer dès à présent que nous accordons énormément d'importance au maintien de cet outil qui nous paraît essentiel non seulement l'ensemble des enfants mais également pour la population de Boussu ?

2) Vallée du Hanneton :

Nouvelles constructions :

- Le groupe Echo est bien informé que le PCA N°8 en cours depuis de nombreuses d'années prévoit la possibilité de construction sur l'espace concerné. La dernière approbation date de 2004. Nous estimons cependant que, depuis, la préoccupation des citoyens pour un meilleur cadre de vie a évolué.
- En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il y aurait lieu de privilégier plutôt la construction sur des zones à réhabiliter plutôt que sur des espaces non bâtis.

- Il y aurait lieu de faire en sorte de maintenir sur tout le territoire des espaces verts de qualité (et certainement à revaloriser) à proximité des habitats.

Dans le cadre des orientations décidées par le gouvernement Wallon via le schéma de développement territorial, le groupe écho souhaite que la commune prenne les dispositions nécessaires en vue d'élaborer son schéma de développement communal.

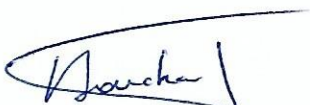
Protection de la Vallée du Hanneton :

- Pour ce qui concerne la vallée du HANNETON, il faut reconnaître que cet espace est unique et qu'il y aurait lieu de faire le maximum pour le protéger et le valoriser au mieux. La vallée du HANNETON est reprise dans l'inventaire du patrimoine.
- Nous citons : (Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Boussu, Hensies et Quiévrain, Ed. P.Mardaga.) « Au Sud, l'encaissement formé par la Hanneton dont le cours est perpendiculaire au versant de la vallée de la Haine, crée une véritable coulée verte entre les deux quartiers de Boussu Bois. Entaillant le terrain jusqu'à l'entrée de Boussu, ce vallon constitué de prairies et de bosquets est aujourd'hui un site bucolique. Il est pourtant le résultat, au-delà de son relief naturel, de modifications apportées par les carrières de grès et par les installations industrielles et chemins de fer des charbonnages qui l'ont occupé ou traversé jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. P.14 »
- « Enfin, occupant une surface non négligeable au cœur de la localité, les terrils qui symbolisent à eux seuls tout le passé de cette région et la vallée du hanneton méritent une attention toute particulière. Identifiés en zone verte d'intérêt paysager, avec zones à rénover, ils constituent pour la plupart, des poumons verts appréciables. La vallée du Hanneton pourrait faire l'objet d'une demande de classement comme site, afin d'assurer la pérennité d'une zone importante tant du point de vue historique, économique, naturel et paysager. P. 38» 3 points de vue privilégiés sont répertoriés dans l'ouvrage précité, 2 à la rue A. Delattre et 1 à la rue A. Dendal.

Le groupe Echo sollicite du collège qu'il initie une procédure de classement du site, ou à défaut que la commune inventorie son patrimoine et qu'elle y inclue ce site. En effet, le nouveau Code wallon du Patrimoine entré en vigueur ce 1 juin, réprecise les procédures de classement (article 16) qui se trouvaient anciennement dans le Cwatup. Et il permet, en son article 12 aux communes d'identifier des biens ou ensembles de biens patrimoniaux qui sont représentatifs du territoire communal et qu'elles estiment devoir protéger. L'inventaire communal comprend au moins tous les biens relevant du petit patrimoine populaire wallon qui bénéficient ou ont bénéficié de l'intervention financière de la Région. Dans ce cadre, le groupe ECHO sollicite le collège pour réaliser cette identification et y inclure le patrimoine paysager que constitue la vallée du Hanneton au titre de site (article 3, 7°, c)) « toute œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature constituant un espace suffisamment caractéristique et homogène pour faire l'objet d'une délimitation topographique ».

Nous vous en remercions de votre attention et suivi.

BROUCKAERT Véronique



IWASZKO Livia



NITA Guy



CONSIGLIO Joseph

